89B8200
351.058.151 RCS Paris

Copie certifiée conforme le
16 MAI 2002
Le Greffier

2002 - 477
RG 2002-31681

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
16 MAI 2002
35586

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la légion d'honneur,

Vu la requête présentée par :

la société FIMATEX S.A.

(1) 185, Avl Charles de Gaulle. 92.200 Neuilly sur Seine

Nommons (1) :M Michel LECLERCQ

demeurant (2) MJ-Jacques DEDOUET

(2) 19, Rue Clement Marot. 75008 Paris.

en qualité de commissaire aux apports .

Disons que ce mandat de justice, confié au commissaire à titre strictement personnel compte tenu de ses compétences, ne peut en aucun cas être sous-traité.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que, dès sa nomination, le commissaire proposera un devis détaillé des travaux avec ventilation du temps prévu, du taux horaire, et dans les mêmes conditions, le budget du ou des expert(s) qu'il se sera éventuellement adjoint.
En cas de contestation, ce budget devra être soumis à notre appréciation.

Disons que le commissaire nous exposera l'accomplissement de sa mission après avoir obtenu l'avis des intéressés sur ce compte-rendu.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris, le 15.5.2002

Le Greffier,

Le Président du Tribunal,

G. COSTES